développement culturel

n° 76 septembre 1988

Bulletin du Département des Études et de la Prospective - 2, rue Jean-Lantier, 75001 Paris - Tél. : 42.33.99.84
Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Administration Générale et de l'Environnement Culturel.

Le financement public de la culture en 1984

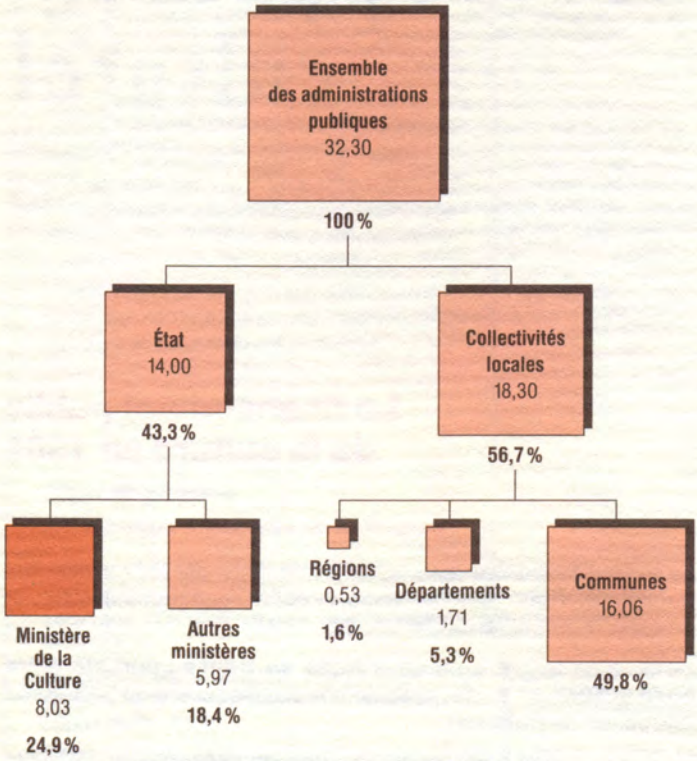
La masse financière consacrée à la culture par les collectivités publiques (État, régions, départements, communes) s'élevait en 1984 à **32 milliards de francs.**

Cette contribution a presque **triplé en francs courants entre 1978 et 1984,** ce qui représente une augmentation de 50 % après correction de l'inflation.

Mais la présente analyse des résultats de 1984 (chiffres définitifs sur les dépenses effectuées) est nouvelle : en effet pour la première fois est présentée pour les principaux secteurs de la vie culturelle, la dépense consolidée (v. note méthodologique) de chaque financeur et donc, très clairement, sa place dans le financement public total.

L'ambition de ces graphiques est une présentation de la **structure des financements publics** de quelques domaines, et notamment des parts respectives des collectivités locales et de l'État (ministère de la Culture et autres ministères). Le champ culturel appréhendé s'étend aussi à des domaines qui ne relèvent pas de la compétence de l'actuel ministère de la Culture mais que les collectivités locales y incluent depuis toujours.

Les dépenses culturelles publiques
32 milliards de F en 1984

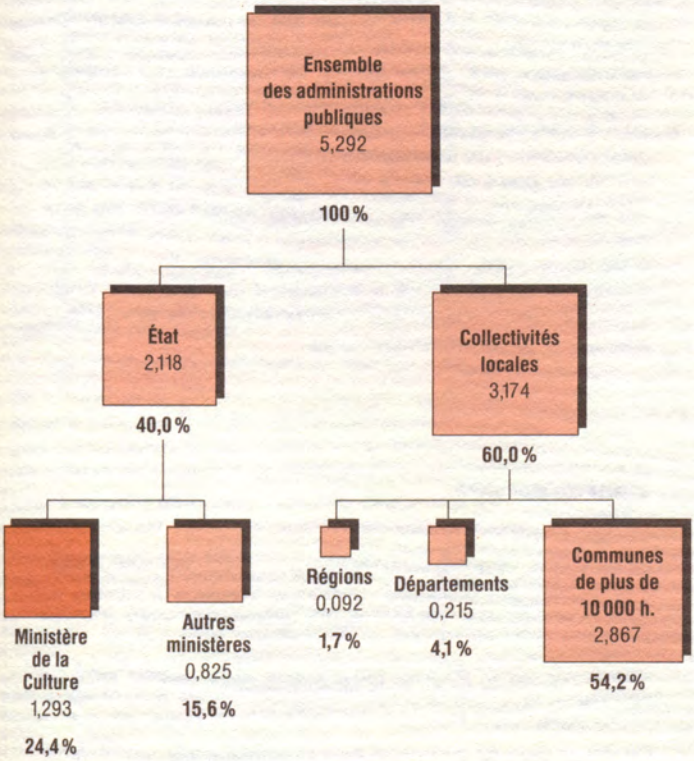


Ce graphique présente, à la différence des suivants, des données **brutes.** Après consolidation (v. note méthodologique), la dépense totale passerait à 30,8 milliards, dont 45,4 % pour l'État, 47,4 % pour les communes, 5,5 % pour les départements et 1,7 % pour les régions.

Les établissements publics ne figurent ici qu'à travers les crédits que leur affectent les collectivités publiques. D'autres sources de financement (par exemple les ménages : taxes sur la consommation, droits d'entrée) s'ajoutent toujours à leur budget général, dans des proportions parfois considérables. Les exemples les plus caractéristiques sont nationaux : le centre national de la cinématographie (800 millions en 1984 dont 130 sur crédits du ministère de la Culture), la réunion des musées nationaux (230 millions dont 30 sur crédits du ministère de la Culture), le centre national des lettres (97 millions dont 21 sur crédits du ministère) ou encore la caisse nationale des monuments historiques et des sites (95 millions de francs).

Département des études et de la prospective. Ministère de la Culture et de la Communication.

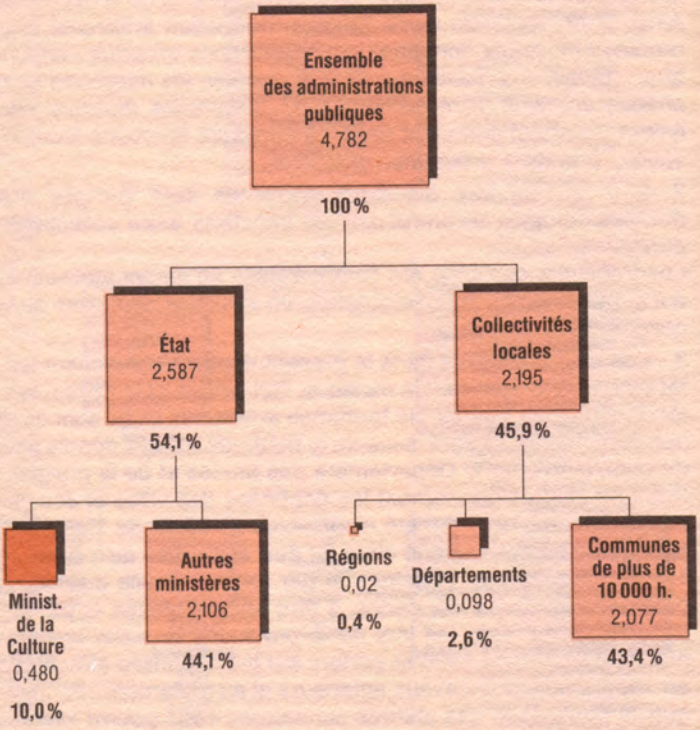
La musique, l'art lyrique et la danse
5,3 milliards de F en 1984



Ces chiffres présentent le financement de l'ensemble du secteur musical, c'est-à-dire non seulement la création-production-diffusion ("spectacle vivant"), mais aussi la formation et l'animation musicales.
En 1984, la dépense du ministère de la Culture inclut la construction de l'opéra Bastille pour 150 millions de francs.
En 1987, le ministère de la Culture lui consacrait 560 millions de francs, après lui avoir affecté 450 millions en 1986 et 320 en 1985.

Département des études et de la prospective. Ministère de la Culture et de la Communication.

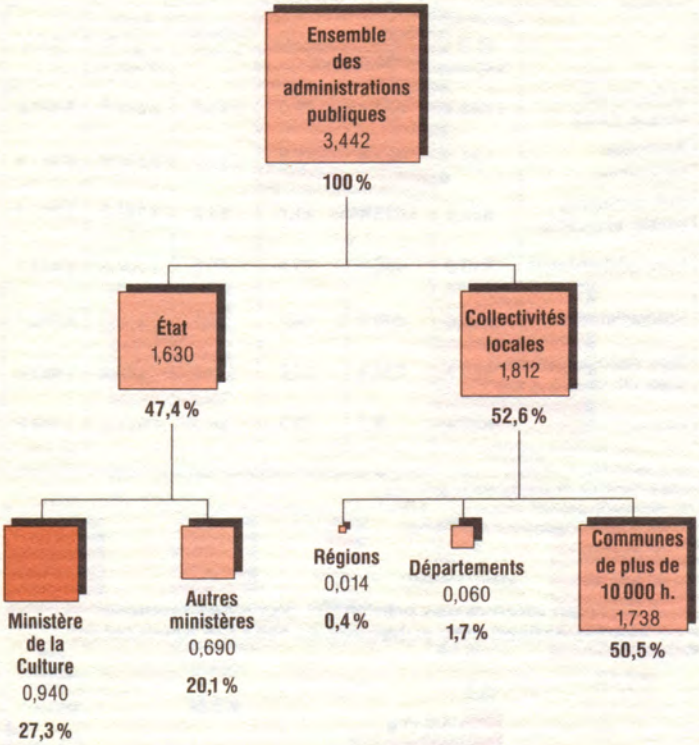
La formation artistique
4,8 milliards de F en 1984



La formation artistique rassemble ici l'ensemble des disciplines : musique, arts plastiques, cinéma, audiovisuel, théâtre...
Par ailleurs, la formation **scolaire** est intégrée à ces résultats : 1,7 milliard est consacré par le ministère de l'Éducation nationale à l'enseignement artistique.
Si on exclut cet enseignement général, les communes deviennent le financeur majoritaire de la formation **spécialisée** (78 %) devant le ministère de la Culture (16 %) et les autres financeurs (6 %).

Département des études et de la prospective. Ministère de la Culture et de la Communication.

Le livre et les bibliothèques
3,4 milliards de F en 1984



Le domaine du livre et des bibliothèques recouvre la gestion de ces dernières (conservation, diffusion, animation), l'aide à l'édition, la formation des bibliothécaires.

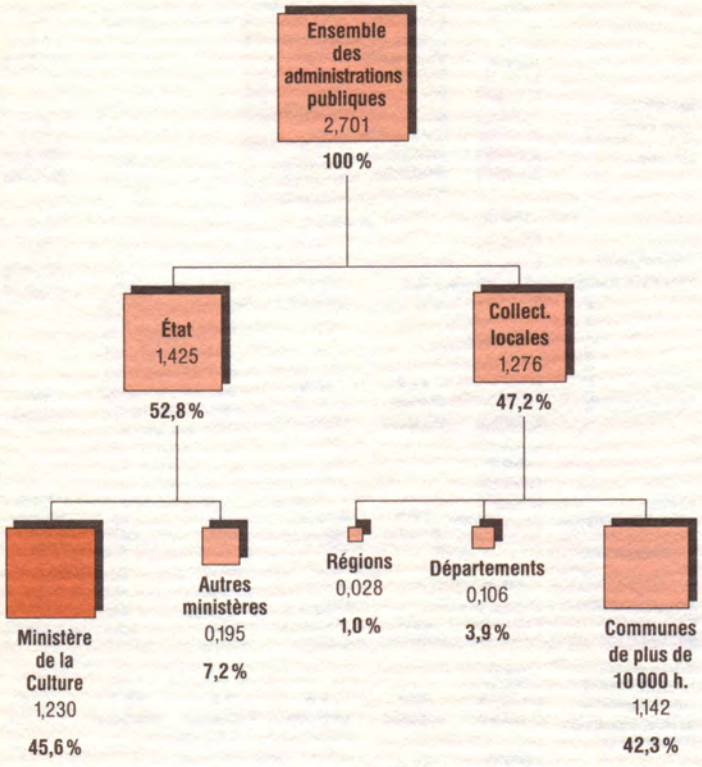
La primauté des communes de plus de 10000 habitants dans ce financement est à rattacher à la gestion des bibliothèques; en revanche l'État finance seul la formation, et domine très nettement l'aide à l'édition et à la diffusion (90 %).

En 1984, le ministère de la Culture affectait 21 millions au centre national des lettres, dont le budget total atteignait 97 millions. Financé essentiellement sur redevances, cet établissement encourage la création, l'édition et la diffusion littéraire, ainsi que la traduction.

En 1984, les départements n'avaient pas encore la responsabilité des bibliothèques centrales de prêt. *Ce transfert de compétences et de charges diminuera d'autant la contribution du ministère, qui s'élevait à un budget global de fonctionnement d'environ 150 millions de francs en 1985.*

Département des études et de la prospective. Ministère de la Culture et de la Communication.

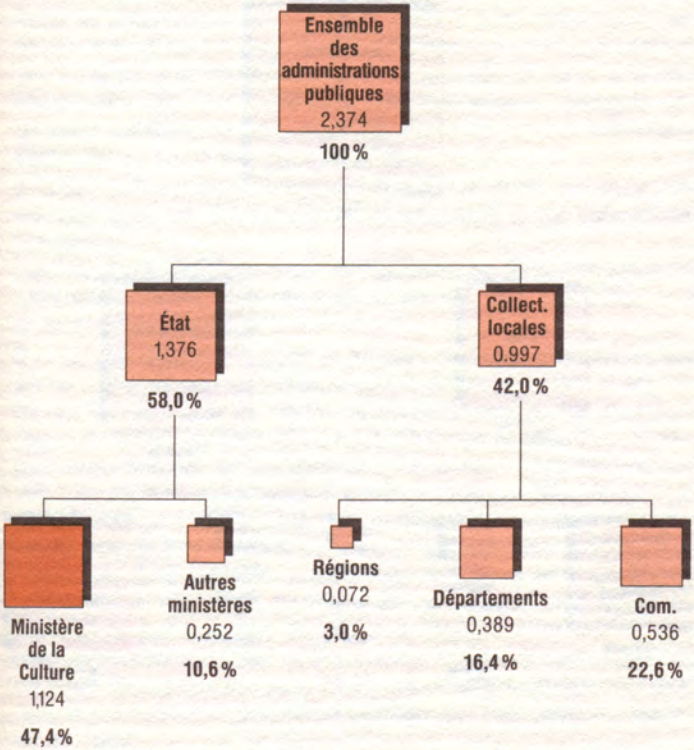
Les musées
2,7 milliards de F en 1984



Sont regroupés ici la gestion des musées (conservation, exposition, animation) et les achats d'œuvres pour leurs collections.
Si le financement de la gestion proprement dite des musées est parfaitement partagé (collectivités locales : 49,7 %), l'État est, de loin, le premier acheteur public d'œuvres pour les collections. Sur 190 millions de francs consacrés, en 1984, à ces achats, l'État dépense 115 millions (60 %), dont 38 millions vont aux musées classés et contrôlés.
Le musée d'Orsay et le grand Louvre recevaient en 1984 530 millions du ministère de la Culture.
Le budget du musée d'Orsay, devenu musée national, atteint 70 millions de francs en 1988. Le chantier du grand Louvre engage le ministère pour 510 millions de francs au cours de la même année.
En 1987 a été créée l'école du patrimoine qui ajoute à la formation dispensée à l'école du Louvre une formation aux métiers de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Département des études et de la prospective. Ministère de la Culture et de la Communication.

Le patrimoine
2,4 milliards de F en 1984



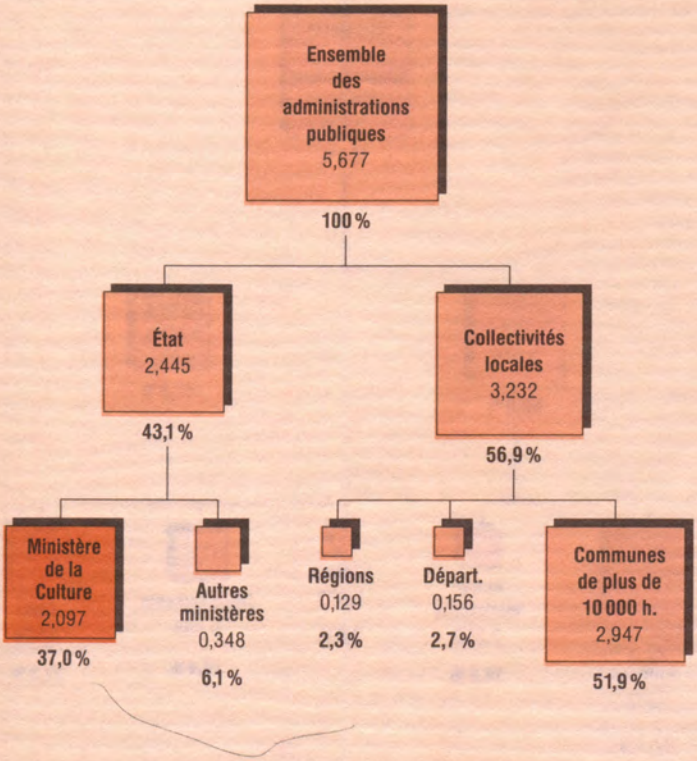
Le terme de "patrimoine" recouvre ici, sur quatre secteurs (patrimoine monumental protégé, patrimoine non protégé, archéologie et inventaire) les dépenses consacrées aux interventions de conservation, de diffusion et d'animation.

La conservation du patrimoine protégé est financée à 61 % par l'État, alors que le financement du patrimoine non protégé et de l'animation relève davantage des collectivités locales (62 %).

Le budget de la caisse nationale des monuments historiques n'est pas inclus dans ces chiffres (95 millions en 1984, 180 millions en 1987) car elle n'est pas financée par des ressources publiques.

L'école du patrimoine, créée en 1987 (v. graphique musées) dispense également une formation à la conservation des fouilles et de l'inventaire, ainsi qu'à l'inspection des monuments historiques et à la recherche dans le domaine du patrimoine.

Le spectacle vivant
5,7 milliards de F en 1984

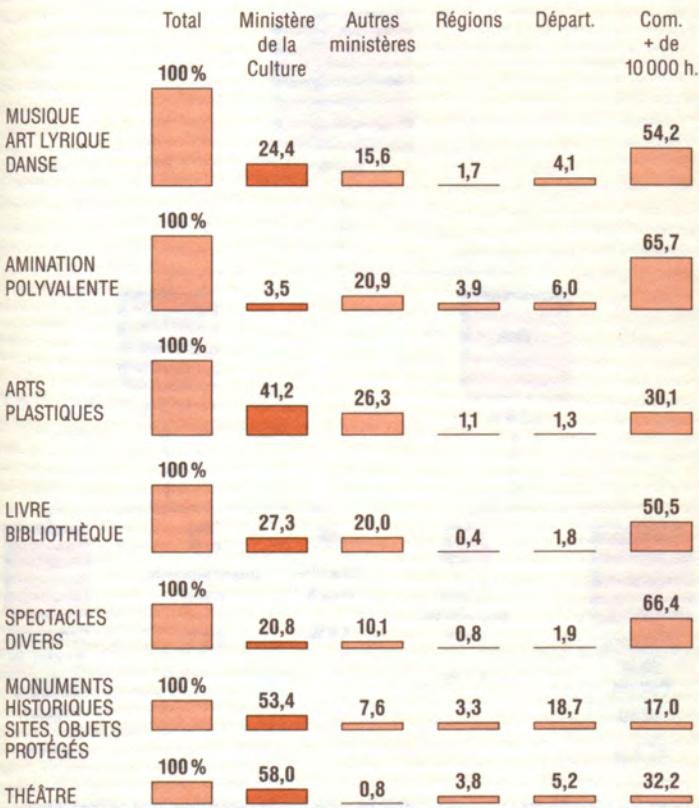


On regroupe sous le terme de spectacle "vivant" les opérations de création-production-diffusion-distribution dans trois secteurs : musique-art lyrique-danse, théâtre et spectacles divers (maisons de la culture, centres d'action culturelle, lieux de spectacles polyvalents, cirque...). Les dépenses de formation ne sont pas prises en compte; ainsi, seule une part des 5,3 milliards consacrés au domaine musical (v. deuxième graphique) est incluse dans cette présentation.

On notera que les collectivités locales dominent dans le financement du spectacle "vivant", et que les régions rejoignent les départements, dans cet effort (ex. : orchestres régionaux), alors qu'elles se situent très en retrait au niveau global (v. premier graphique).

Département des études et de la prospective. Ministère de la Culture et de la Communication.

Part relative de chaque catégorie de financeurs dans les sept domaines les plus financés en 1984 (en pourcentage)



Pour chacun de ces domaines ont été prises en compte toutes les opérations qui leur sont consacrées : création, production, diffusion, conservation, formation, animation...

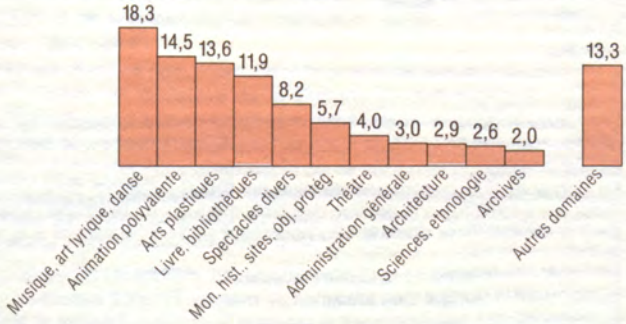
Département des études et de la prospective. Ministère de la Culture et de la Communication.

Dépenses de chaque catégorie de financeurs pour les sept domaines les plus financés en 1984 (en millions de francs)

	Ministère de la Culture	Autres ministères	Régions	Départements	Com. plus de 10 000 h.	TOTAL
Musique, art lyrique, danse	1 293,1	824,5	92,0	215,2	2 866,8	5 291,6
Animation polyvalente	145,9	874,0	163,5	252,6	2 751,9	4 187,9
Arts plastiques, enseig. et musées	1 622,8	1 033,4	41,7	51,2	1 186,2	3 935,3
Livre-bibliothèques	940,0	690,4	13,9	60,6	1 737,4	3 442,2
Spectacles divers(1)	490,6	239,4	19,7	46,1	1 570,3	2 366,1
Mon. historiques(2), sites, obj. protég.	883,4	125,1	54,6	309,2	280,5	1 652,8
Théâtre	672,4	8,8	43,9	60,3	373,2	1 158,6

(1) A l'exclusion du théâtre et de la musique, comptent surtout les établissements d'action culturelle et les lieux de spectacles polyvalents.
(2) Patrimoine protégé uniquement, à l'exclusion du patrimoine non protégé, de l'archéologie et de l'inventaire (v. graphique patrimoine).

Part relative des principaux domaines financés par les collectivités publiques en 1984 (en pourcentage).



Chaque domaine rassemble tous les types d'intervention : création, production, diffusion, conservation, formation, animation.

Département des études et de la prospective. Ministère de la Culture et de la Communication.

Note méthodologique

1 - Le champ culturel est ici structuré à l'aide de deux critères liés (le domaine et la fonction, ou objectif général de la dépense). Ainsi, la présentation d'une fonction (formation artistique) peut recouvrir plusieurs domaines (en l'occurrence musique - art lyrique - danse, arts plastiques, etc.). A l'inverse les dépenses pour chaque domaine (livre, bibliothèques, patrimoine, musique - art lyrique - danse) cumulent toujours plusieurs fonctions (conservation, formation, production artistique,...).

2 - Les chiffres des différents domaines sont corrigés des doubles comptes qu'entraînent les transferts entre collectivités publiques.
Les transferts ont donc été comptabilisés en amont (collectivité qui subventionne), mais retranchés, en aval, des dépenses de la collectivité bénéficiaire.

3 - Les chiffres fournis dans le présent dépliant concernent tantôt un domaine (par ex. : la musique, l'art lyrique et la danse) tantôt une fonction (par ex. : la formation artistique). Ils ne sont donc pas cumulables. Ils sont issus de la méthode utilisée depuis plus de quinze ans par le Département des études et de la prospective. Les chiffres concernant les dépenses des villes et des départements en 1984 ont été disponibles au début de 1986 mais les dépenses des régions n'ont pu être élaborées qu'à la fin de 1987. L'analyse par domaines et par fonctions telle qu'elle est présentée ici demande, certes, à être encore affinée et perfectionnée, ce qui sera fait lors de la prochaine enquête qui sera menée à l'automne 1988 et portera sur les dépenses effectuées en 1987. Grâce aux travaux antérieurs et au traitement informatique, la publication des chiffres concernant 1987 pourra intervenir en 1989.

Pour en savoir plus

Le Département des études et de la prospective publiera au quatrième trimestre 1988 à la Documentation Française un annuaire du financement culturel public : État et collectivités locales.
L'ensemble des données et analyses sur la répartition des dépenses publiques fait l'objet depuis 1987, d'un Observatoire des politiques culturelles territoriales qui constitue à la fois un lieu de recueil des données, de réflexion sur elles et de restitution aux élus, ainsi qu'aux administrateurs et aux professionnels.

Depuis un quart de siècle, les politiques publiques en faveur de la culture en France ont connu un essor inégalé dans le monde. Le budget culturel de l'État a progressé nettement plus vite que le budget général. Et il en a été de même pour les collectivités territoriales. Le présent dépliant vise à faire le point de la situation à un moment où les mutations de la société appellent sans doute une recomposition de la politique culturelle. La vie culturelle a grandi au point de n'être plus seulement un enjeu de la démocratie, mais de devenir un instrument dans les stratégies économiques des collectivités publiques et privées y compris dans leurs politiques d'image. Il y a là une chance et des dangers. Il appartient aux hommes politiques de reconsidérer les grands équilibres territoriaux, sociaux et proprement culturels.

Vient de paraître

La politique culturelle de la France

Le Conseil de l'Europe vient d'engager un programme européen d'évaluation des politiques culturelles, construit à l'image de ceux que l'O.C.D.E. réalise depuis quinze ans pour d'autres secteurs.

La France est le premier pays évalué et le rapport vient de paraître à la Documentation Française, 29-31 quai Voltaire, 75007 Paris : 95 F.

On trouve dans ce document, pour la première fois depuis trente ans qu'existe un ministère de la Culture, un panorama de ses objectifs dans les domaines de la décentralisation, de la création et de la démocratisation ainsi que des moyens qu'il a mis en œuvre, et des résultats obtenus, là où ils sont mesurables.

C'est aussi la première fois, dans le domaine culturel, qu'un pays soumet sa politique à des experts étrangers, et accepte de répondre sans réserve à toutes leurs questions.